



REUNION PUBLIQUE

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
MARNE, BROSSE ET GONDOIRE**

DISCOURS DE MICHEL CHARTIER

**PRESIDENT DU SIEP DU SECTEUR III
DE MARNE-LA-VALLEE**

**ESPACE CHARLES VANEL
LAGNY-SUR-MARNE**

**MARDI 5 AVRIL 2011
20H30**

Je tiens tout d'abord à préciser que c'est en tant que Président du SIEP de Marne, Brosse et Gondoire que je souhaite dire quelques mots, en introduction de cette réunion publique autour du SCoT.

Petit rappel : un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme à l'échelle d'un territoire, qui définit à 15 ans, les grandes orientations de l'avenir de ce territoire.

Le SCoT est une déclinaison d'un schéma directeur régional.

J'en profite d'ailleurs pour vous informer qu'une proposition de loi a été votée au Sénat, voilà quelques jours, permettant aux collectivités territoriales d'appliquer les dispositions du SDRIF approuvé par la Région Ile-de-France en 2008.

Ensuite ce même SCoT, une fois qu'il sera approuvé définitivement, sera à son tour décliné par les communes au travers de leur PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les communes auront alors 3 ans pour établir ou réviser leur PLU, pour qu'il soit conforme au SCoT.

Mais revenons au SCoT de Marne, Brosse et Gondoire.

Le territoire, retenu par les services de l'Etat est composé de trois collectivités territoriales :

- la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et ses 15 communes, regroupant 56 000 habitants

- la commune de Bussy-Saint-Georges qui a un statut particulier d'OIN (Opération d'Intérêt National) et qui compte aujourd'hui 21 000 habitants.
- La commune de Montévrain avec plus de 7 000 habitants aujourd'hui.

Sur la base d'un diagnostic, partagé, en décembre 2009, par l'ensemble des collectivités, nous nous sommes alors, durant toute l'année 2010, attachés à élaborer un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), à partir duquel a été organisé un débat avec les personnes publiques associées le 3 décembre dernier, et toutes les communes concernées en comité syndical du SIEP, le 13 décembre dernier.

Ce PADD est pour nous, l'affirmation de notre volonté, notre détermination à élaborer en commun un projet de territoire, en toute responsabilité.

Ce projet se veut aujourd'hui une alternative, ou plus exactement, une suite, une complémentarité, aux projets d'urbanisation développée par l'établissement public EPAMarne chargé de mettre en œuvre la ville nouvelle de Marne-la-Vallée depuis plus de 40 ans.

Ce que nous souhaitons, ce n'est pas d'opposer les espaces naturels et l'urbanisation, mais de définir un équilibre PERENNE entre ces deux entités, car chacune concourt à la pertinence de notre territoire.

Tous ces espaces naturels, qu'il s'agisse du site classé, des bois, des forêts des Bords de Marne, des espaces agricoles constituent un véritable poumon vert pour notre territoire qui de plus, est un élément important de la trame verte de l'Est de la Région Ile-de-France.

A partir de ce constat, nous avons aussi la responsabilité, à notre échelle de répondre aux besoins de logements importants, nécessaire en Région Ile-de-France mais aussi à l'échelle de notre propre territoire.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a arrêté, pas plus tard qu'hier soir à l'unanimité, son Programme Local de l'Habitat, et que les communes de Bussy-Saint-Georges et Montévrain ont signé avec l'Etat deux éco-quartiers importants dont celui sur le site du Sycomore.

Bien entendu, le PADD s'attache également à définir des orientations ambitieuses en terme d'emplois, de déplacements ou d'équipements publics.

Je vais m'arrêter là pour cette introduction, afin que vous soient présentées les grandes lignes de ce PADD.

Bien sûr, je serai amené à répondre ensuite à toutes les questions qu'aurait suscité cette présentation.